

Accusé de réception en préfecture
087-218707008-20190514-D2019-24-DE
Date de télétransmission : 15/05/2019
Date de réception préfecture : 15/05/2019

Commune de LA GENEYTOUSE

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Délibération n°2019-24 en date du 14/05/2019 concernant une convention de prêt de matériels par le SYDED :

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 14 Mai 2019, à 20H30, suivant convocation en date du 07 Mai 2019, sous la présidence du Maire, M. Alain FAUCHER.

Présents : MM. FAUCHER Alain, GILLES Dominique, DESROCHE Roger, ALAMARGOT Sylvie, HARGE Andrée, LEBLOIS Jean-Claude, ARMAND Thierry, BABAUDOU Pascal, JACQUET Michel, DUBREUIL Marc, CASTANET Christine, LATOUR Christelle.

Représentés : M. BERGER Thierry procuration à FAUCHER Alain.

Mme CASTANET Christine a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	12	1	12	13	13	0

Le Maire expose au Conseil Municipal que le Syndicat Départemental pour l'Elimination des Déchets (SYDED) développe des actions de prévention et de tri des déchets et contractualise des partenariats pour favoriser la réduction des déchets et améliorer le recyclage sur son territoire. Il accompagne les organisateurs d'événements en mettant gracieusement à disposition du matériel (poubelles de tri, gobelets réutilisables en plastique). Des outils complémentaires permettant de renforcer la démarche de prévention ou de tri des déchets peuvent également être mis à disposition selon les besoins des organisateurs (vitrines de tri, big bag, ...).

Le Maire précise, qu'au vu de ces éléments, il a sollicité le SYDED pour la mise à disposition de poubelles de tri pour le marché aux fraises du 2 juin 2019. Il ajoute que cette opération pourrait être étendue à d'autres manifestations organisées par la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Vu les conditions de mise à dispositions de matériels de tri par le SYDED,

APPROUVE la convention de prêt de matériel proposée par le SYDED pour la mise à disposition de 5 poubelles de tri dans le cadre du marché aux fraises du 2 juin 2019,

AUTORISE le Maire à signer la convention précédemment citée,

DIT que cette démarche éco citoyenne pourra être renouvelée pour d'autres manifestations organisées par la commune,

AUTORISE le Maire à emprunter le matériel nécessaire et à signer les conventions à intervenir avec le SYDED.

A La Geneytouse, le 15 mai 2019

Le Maire,

Alain FAUCHER



Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 15-mai 2019.